



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

**PRESENTS :** KAUFFER David, MAURIN Joël, TASSINI Irène, RENONCOURT Laurent, DOLA Cyril, BAIGUINI Béatrice, FAURE Marie-Catherine, GARNIER Julien, DESCCELLIERE VENDROUX Laura, MONTEUX Michel, ODOUARD Rémi, CASETTO Gérald, DEREYMOND Christelle, VALLAT Ludivine, MARQUET Monique.

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Rémi ODOUARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 15      Nombre de Conseillers présents ou représentés : 15  
Nombre de votants : 15

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Décision modificative n°3 – Budget communal 2020.
- 2/ Ouverture des crédits d'investissement et de fonctionnement par anticipation pour l'exercice 2021 – budget communal et budget AEP.
- 3/ Travaux SIEL – Remplacement bornes parc de jeux par un mât
- 4/ Hiver 2020-2021 – Conventions et tarifs de déneigement.
- 5/ Désignation des délégués du SICTOM Velay Pilat.
- 6/ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).
- 7/ Délibération pour le recrutement d'agents contractuels en application des articles 3 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 pour les accroissements temporaires d'activité et les remplacements et saisonniers.
- 8/ Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
- 9/ Modification du tableau des effectifs.
- 10/ Renouvellement de la convention entre la CCMP et la commune pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- 11/ Approbation de la convention avec le Département de la Loire dans le cadre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et/ou de l'assainissement.
- 12/ Programme voirie 2021 – approbation et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire.
- 13/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.
- 14/ Adressage – Dénomination d'une voie.
- 15/ Questions diverses

### **La séance débute à 20H45**

#### **1/ Décision modificative n°3 – Budget communal 2020.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des mouvements budgétaires au budget communal 2020 comme suit :

#### **➡ Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011 - article 60623	+ 4000.00 €	Chapitre 012 – article 023	- 25000.00 €
Chapitre 011 – article 60628	+ 2000.00 €		<b><u>TOTAL -25000.00 €</u></b>
Chapitre 011 – article 6135	+ 1000.00 €		
Chapitre 011 – article 61524	+ 4000.00 €		
Chapitre 012 – article 6411	+ 4000.00 €		
Chapitre 012 – article 6413	+ 2000.00 €		
Chapitre 012 – article 6488	+ 8000.00 €		
	<b><u>TOTAL +25000.00 €</u></b>		

Alain. Monsieur le Maire expose que les tarifs horaires et immobilisation restent identiques à ceux de l'hiver dernier.

Le conseil municipal approuve le projet de convention pour l'hiver 2020/2021 de déneigement mécanique avec les prestataires agricoles Monsieur VOCANSON Jean-Philippe et Monsieur MONTMARTIN Alain ; mandate Monsieur le Maire pour établir la convention prévue ; autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces à intervenir ; approuve le tarif horaire de 58.00 € H.T. et d'immobilisation à 580.00 € H.T. pour la rémunération des prestations de déneigement hiver 2020/2021 suivant les devis de Monsieur VOCANSON Jean-Philippe et Monsieur MONTMARTIN Alain.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

#### **5/ Désignation des délégués du SICTOM Velay Pilat.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal et la délibération 2020-62 du 24 septembre 2020 qui désignait les membres délégués du Syctom Velay Pilat. Monsieur le Maire expose que pour des raisons personnelles Monsieur CASETTO Gérald désigné délégué titulaire lors de la séance du 24 septembre 2020 ne peut exercer ses fonctions de délégué titulaire. De ce fait, Monsieur le Maire propose de désigner un délégué titulaire chargé de représenter la commune au sein du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat pour remplacer Monsieur CASETTO Gérald.

Le conseil municipal, DESIGNE : ■ **Mme Monique MARQUET Déléguée titulaire pour remplacer monsieur CASETTO Gérald ;**

RAPPEL ainsi la composition des délégués du SYCTOM VELAY PILAT :

- Mme Monique MARQUET Déléguée titulaire
- Mr Joël MAURIN Délégué suppléant
- Mr Michel MONTEUX Délégué titulaire
- Mr David KAUFFER Délégué suppléant

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

#### **6/ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pur remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).**

Le Conseil municipal de la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX, vu le Code général des collectivités territoriales ; vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ; vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ; considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 : temps partiel ; congé annuel ; congé de maladie, de grave ou de longue maladie ; congé de longue durée ; congé de maternité ou pour adoption ; congé parental ; congé de présence parentale ; congé de solidarité familiale ; accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ; en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Détachement de courte durée / Disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales / Détachement pour l'accomplissement d'un stage ou en formation

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DÉCIDE d'autoriser monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

#### **7/ Délibération pour le recrutement d'agents contractuels en application des articles 3 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 pour les accroissements temporaires d'activité et les remplacements et saisonniers.**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité. C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

1. maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutif pour un accroissement temporaire d'activité,

au 31/12/2020 ; création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial – Stagiaire 18 heures hebdomadaires (annualisées) au 01/01/2021. Il précise que la suppression du poste ainsi que la création du nouveau poste fait l'objet d'une saisine auprès du Comité Technique Intercommunal et est sous réserve de l'avis favorable. Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2020-65 du 19 septembre 2020 concernant certaines modifications du tableau des effectifs qui ont fait l'objet de précédentes saisines auprès du CTI (dossiers en cours).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, vu le tableau des emplois, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal, DECIDE : d'adopter la proposition du Maire, d'adopter comme suit le tableau des effectifs :

#### SITUATION AU 19/11/2020

FONCTIONS	Nombre de postes	CONTRACTUEL/TITULAIRE	NBRES HEURES DU POSTE/HEBDO	OBSERVATIONS
Adjoint administratif territorial Principal de 1ère classe	1	TITULAIRE	28 H	SUPPRESSION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/11/2020
Adjoint administratif territorial Principal de 1ère classe	1	TITULAIRE	35 H	CREATION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/11/2020 - Pourvu
Adjoint administratif territorial	1	TITULAIRE	17 H	SUPPRESSION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/11/2020
Adjoint administratif territorial	1	TITULAIRE	23 H	CREATION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/11/2020 - Pourvu
Adjoint technique territorial Principal de 1ère classe	1	TITULAIRE	35 H	SUPPRESSION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/09/2020 – Non pourvu départ à la retraite
Adjoint technique territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 1	TITULAIRE TITULAIRE	35 H 24 H Temps partiel de droit 50% sur ce poste au 01/11/2019	Pourvu Pourvu
Adjoint technique territorial	1	TITULAIRE	29 H	Pourvu
Adjoint technique territorial	1	CONTRACTUEL CDD	13 H  Emploi annualisé	Non Pourvu SUPPRESSION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 31/12/2020
Adjoint technique territorial	1	STAGIAIRE	18 H  Emploi annualisé	Non Pourvu CREATION SOUS RESERVE DE L'AVIS FAVORABLE DU CTP AU 01/01/2021
<b>CORRECTION Adjoint technique territorial - MULTI-GRADE</b>  <b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>	1	<b>CTP CREATION DU POSTE AU 01/03/2020 - REMPLACEMENT D'UN DEPART A LA RETRAITE – POSTE POURVU AU 08/06/2020 DANS LE GRADE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>	35 H	Pourvu au 08/06/2020
ATSEM principale de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TITULAIRE au 05/07/2020	24H50	Pourvu

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**10/ Renouvellement de la convention entre la CCMP et la commune pour la mission d'instruction des autorisations**

= 3325.00 € H.T.

■ Mise à niveau des ouvrages existants - Estimation du coût des travaux = 200.00 € H.T.

**VOIRIE LIEU-DIT BEURRE – Reprise de chaussée : TRANCHE CONDITIONNELLE**

► Estimation des travaux : 17340.00 € H.T. détaillés comme suit :

■ Fourniture et mise en œuvre de BB 0/10 – 120 KG/m<sup>2</sup> y compris balayage du support, couche d'accrochage à l'émulsion de bitume et les raccordements sur voirie existante – Estimation du coût = 15080.00 € H.T.

■ Dérasement des accotements sur environ 1ml de largeur y compris évacuation - Estimation du coût des travaux = 2260.00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le programme voirie 2021 ; autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire pour le programme voirie 2021.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

### **13/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.**

Monsieur le Maire présente le projet relatif à la mise en place de l'adressage de la commune et notamment l'acquisition et l'installation des panneaux de plaques de rues et soumet au vote du Conseil Municipal l'affectation de l'enveloppe de solidarité 2021 pour les investissements suivants : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE AU CHATEAU D'EAU ET CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL comprenant CLOTURES/PORTES/SERRURIES pour un montant estimatif de 13080.00 euros. H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants approuve le projet et l'affectation de l'enveloppe de solidarité 2021 pour les travaux relatifs aux travaux de mise en sécurité comprenant clôtures, portes et serrurerie au château d'eau et au centre technique municipal de la commune suivant détails ci-dessus pour un montant estimatif de 13093.00 euros H.T. ; sollicite la subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2021 auprès du Département de la Loire.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

### **14/ Adressage – Dénomination d'une voie.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Suite à l'évolution de l'urbanisme sur la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX, et considérant que des voies ou lieux publics de la commune de Saint Romain les Atheux ne portent pas de dénomination ;

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Vu la délibération 2018-27 du 01 juin 2018 concernant l'adressage de la commune et la dénomination des voies communales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition ci-dessous :

ADRESSAGE SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX		DENOMINATION
	dénomination	Type d'action dans Guichet Adresse
58	Impasse de Mirande	création

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Vote du conseil Municipal : Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

### **15/ Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 15.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Saint-Romain-les-Atheux, le 26 novembre 2020.

Le Maire – David KAUFFER

Prochaine séance du conseil municipal : le jeudi 17 décembre 2020.